



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par les projets de règlements suivants :

Règlement 617-3-22 modifiant le Règlement de lotissement 617-14 visant à remplacer la mention de la zone Rec-126 par la zone Ad-126

Règlement 627-17-22 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à agrandir les limites du périmètre d'urbanisation suite à une exclusion du territoire agricole et à remplacer la zone à dominante récréotouristique dans le secteur de la rivière Calway

Règlement 629-6-22 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 629-15 visant à remplacer la mention de la zone Rec-126 par la zone Ad-126

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 14 mars 2022, le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté les projets de règlements :
 - 617-3-22 modifiant le Règlement de lotissement 617-14 ;
 - 627-17-22 modifiant le Règlement de zonage 627-14 ;
 - 629-6-22 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificat ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme 629-15.

Ces projets de règlement ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, puisque ceux-ci sont réputés être des règlements de concordance aux règlements d'urbanisme de la Ville et au SADR de la MRC Robert-Cliche.

2. En raison de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec, en lien avec la pandémie de Covid-19, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.
3. Une présentation détaillée des projets de règlements et les projets de règlements 617-3-22; 627-17-22 et 629-6-22, peuvent être consultés sur le site web de la Ville au www.vsjb.ca à la section *Ville/Règlements/Projets de règlement*.

4. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces projets de règlements en transmettant ses observations par écrit au 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0 ou encore par courriel à d.maheu@vsjb.ca avant le 11 avril 2022. Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur l'adoption des règlements 617-3-22; 627-17-22 et 629-6-22.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 16^e jour de mars 2022



Danielle Maheu
Greffière